L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 MAI 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISS & COMP.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISS. N. DUFOUR.
E. DUFOUR. S. HARRY.
Nº 53, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS :
SAMEDI MATIN, 7 MAI.

PROTESTATION.

Nous publions aujourd'hui dans notre partie anglaise une protestation de dix membres whigs du Sénat de la Louisiane contre un acte inqualifiable de la majorité de cette assemblée.

Voici en dont il s'agit. On sait qu'un bill avait été voté par la Chambre des Représentants pour opérer une nouvelle division de l'État en districts congressionnels. Ce bill unique reparti les paroisses de telle façon que les démocrates sont assurés de trois districts sur quatre. Transmis au Sénat vers la fin de la session, il était impossible qu'il pût être adopté avant l'ajournement, car un grand nombre d'actes transmis auparavant devaient d'abord être soumis à l'assemblée dans l'ordre de leur présentation.

Les démocrates du Sénat tenaient cependant à voter la loi quand même. Que leur importait les protestations et de faire de l'acte de la Chambre l'objet de leurs délibérations. Le président répondit que d'après le règlement un bill ne pouvait être pris en considération, hors de l'ordre de présentation ou de transmission, que par un vote des deux tiers des sénateurs. Le règlement en effet est formel à cet égard. La suspension du règlement fut mise aux voix. Seize sénateurs se prononcèrent dans l'affirmative et dix dans la négative. La majorité des deux tiers n'était donc point obtenue. Un membre se leva alors et proposa de consulter le Sénat sur la validité de la décision rendue par le président au sujet du règlement. Interrogé sur ce dernier point, les mêmes bouckous voterent, en dépit du texte formel de règlement, pour le rejet de la décision du président. Celui-ci cependant avait lu le règlement qui portait expressément que pour qu'un bill fût pris en considération, hors de l'ordre de présentation, il fallait la sanction des deux tiers des sénateurs. La majorité bouckou comprenait fort bien le règlement, mais comme ce règlement la gênait, elle y jugea à propos de déclarer en quelque sorte qu'il n'existait point.

Et voilà comment s'est consommée l'œuvre d'injustice. La législature bouckou qui vient de s'ajourner mérite la réprobation des honnêtes gens, et nous espérons que le peuple saura flétrir les manœuvres injustes qu'elle a pu faire aboutir à commettre.

Quant à la loi, nous l'avons déjà analysée. Elle augmente toutes les paroisses whigs de façon à en faire un seul district et de laisser le reste de l'État au pouvoir des démocrates. Les paroisses des Attakapas se trouvent jointes à la partie supérieure de la Nouvelle-Orléans. Aussi, le second district renfermera-t-il une population non-less plus forte que celle de tel district qui ne comprend que quelques habitants. Mais qu'importe aux bouckous ! Pourvu qu'ils arrivent à leurs fins, tous les moyens leur sont bons.

La malle entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Nous avons dit hier que le directeur-général des postes avait fait savoir à MM. Glover et Mather, auxquels a été adjugé le marché pour le transport quotidien de la malle entre la Nlle-Orléans et Louisville, qu'ils étaient tenus d'inaugurer leur service dès le 1er décembre prochain. Il nous trouvons dans une correspondance de Washington des détails intéressants sur ce sujet.

Il s'agit d'une magnifique entreprise. Un exactitude et l'irrégularité de la malle du fleuve ont toujours nuit au commerce de l'intérieur, et le Congrès a voulu remédier à cet état de choses. Il a donc vote une allocation considérable pour indemniser la compagnie qui se chargerait de transporter tous les jours la malle de la Nlle-Orléans à Louisville et de Louisville à la Nlle-Orléans au moyen de bateaux à vapeur à basse pression. Ces bateaux devront porter la malle de Louisville à la Nlle-Orléans en six jours et de la Nlle-Orléans à Louisville en sept jours. Le maître-poste en outre que les ports intermédiaires devront être desservis par la compagnie.

Le premier service de la part des adjudicataires dépenses considérables. MM. Glover et Mather doivent construire seize bateaux à vapeur du port de six à sept cents tonneaux pour le service régulier entre la Nlle-Orléans et Louisville, et quatorze bateaux de dimensions moindres pour le service des ports intermédiaires.

Nulle doute toutes bateaux à faire construire. On estime qu'ils coûteront environ $1,500,000. La dépense pour la mise en activité de seize grands steamers s'élèvera à $166,640 par mois, et celle des steamers affectés au service des ports intermédiaires à $83,320 par mois.

Le total des frais sera par conséquent de $250,000 par mois. La dépense totale s'élèvera à quatre ans, MM. Glover et Mather auraient à acquitter dans cet espace de temps $1,000,000 de frais. Or, aux termes du marché ils doivent recevoir du gouvernement une subvention de $450,000 par an. On voit donc que la loi ne comptaient pas sur le patronage de l'État. Il ne restera à la compagnie au bout de quatre ans plus de dix millions de piastres.

M. Caldwell avait proposé de se charger de ce service moyennant une subvention de $300,000 par an. La différence pour quatre ans est de $600,000. MM. Benedict et Carter ont de leur côté proposé d'opérer ce service moyennant $750,000 par an. En mettant au même chiffre de la subvention de la part du gouvernement, on trouve au bout de quatre ans, entre leur offre et celle des adjudicataires, une différence de $3,469,984.

Le marché fait qu'il a été conclu ne sera donc pas onereux pour le gouvernement. En effet, si l'on tient au service actuel, tout défectueux qu'il l'est, il faudra que l'on paie le même prix. Si le marché, le gouvernement n'aurait à payer que $64,000 de moins. Cette différence $64,000 est une bagatelle quand on la compare aux immenses avantages qui seront le fruit de ce nouveau marché.

BANQUE DE LA NLLE-ORLEANS.

Nous avons déjà vu pour deux volumes l'avis de la création de la Banque de la Nouvelle-Orléans. C'est la première banque libre qui, en vertu de la loi votée dernièrement par la Législature. Fondée par quelques capitalistes et des aux capitalistes les plus [illegible], elle ne saurait manquer de prospérer et devenir pour le commerce un utile [illegible].

Le capital de la Banque de la Nlle-Orléans est de $1,000,000 divisé en dix mille actions de cent piastres chacune. Tous les versements doivent être terminés l'expiration d'une année. Les opérations de la Banque ne pourront commencer ses opérations le 1er [illegible] prochain. Les actionnaires ont [illegible] pouvoir.

Dans un pays où la confiance qu'inspire [illegible] la Banque de la Nlle-Orléans [illegible] de trois jours environ les [illegible] du capital réalisé souscrit [illegible] de la part des actionnaires. Ce sera pour [illegible] un bien plus avantageux.

Rixe et homicide à la Baie Saint Louis.

Nous apprenons qu'une déplorable rixe a eu [illegible] ces derniers à la Baie St Louis. Une [illegible] de personnes étaient parties de la [illegible] à bord d'un petit bateau à vapeur [illegible] prendre des planches dans un moulin [illegible] à l'une d'elles mais qui avait [illegible] sous requisitoire. L'individu auquel [illegible] confiée la garde du moulin s'opposa à [illegible] tourbat à rien. Il s'engagea alors [illegible] dans la quelle le gardien fut très mal [illegible] sa femme le voyant attaqué de toutes [illegible] comparses d'un couteau, se précipitait sur [illegible] agresseurs et le blessa mortellement. [illegible] les habitants du voisinage avaient [illegible] et se saisirent en toute hâte. La [illegible] s'était déjà embarquée mais le shérif [illegible] s'est accompagné de quelques [illegible] armés et mit tout le monde en état [illegible].

THEATRE D'ORLEANS.

Ce soir, avant dernière représentation de [illegible] Dimanche, dernière. Tout est en la Fée d'un drame en cinq actes, au bénéfice des [illegible] du théâtre.

Lundi *Don Juan* avec MM Gonibel, Dela [illegible] Digaut, Grant, etc., au bénéfice de Mme [illegible].

Faustin—M. Henry Lawrence, horticulteur [illegible] nous a montré hier un échantillon des [illegible] qui cultive dans son jardin de la Rue [illegible] et sont de magnifique fruits. Chaque [illegible] pèse des once. M Lawrence nous a régalé [illegible] de fraambosses qu'il est parvenu [illegible] après beaucoup d'efforts. Ce sont, nous [illegible] les premières que le sol de la Louisiane [illegible] jamais produites.

Bureaux du maire—Les bureaux du maire [illegible] transportés hier à l'hotel de ville de la [illegible] vis-vis de la Place Lafayette.

Consuls—Les nominations suivantes ont été [illegible] par le président :

M. Robert A. Fowler, consul à Halifax ; John Mason, consul à Buenos Ayres ; Adolph York, consul des Iles Sandwich ; Jos. Pizzanta, consul Mazatlan, en Mexique ; G. W. Fletcher, [illegible] ; James Giddings, consul à Lagos ; Alexander Thompson, consul à Maracaibo ; B. Dempy, consul à Paz.

Havane—Par un navire de l'île Havane nous reçu des journaux de cette ville jusqu'au 25 du mois courant.

CONVENTION DE MEMPHIS.

On sait qu'il doit se réunir prochainement à Memphis une convention dont le but est de délibérer sur les intérêts commerciaux et industriels du Sud. Le gouverneur a nommé les délégués qui doivent représenter la Louisiane dans l'assemblée de Memphis. En voici la liste :

Nouvelle-Orléans—James Robb, J H Overton, R J Ward, Samuel J Peters, Louis De Saulles, J O Woodruff, Manuel White, W G Randall, Alphonse Miltenberger, W P Converse, M W Cohen, J Rind, Logan M Wigle, W E Starke, John M Bell, Emile Lasère, J F H Claiborne, Dennis Cronan, L C Duncan, O F Wilson, W S Campbell, H S Ranney, Arnold Harris, A M Holbrook, R Kennedy, John Maggianis, I G Seymour, T H Maddox, Dr Harby, J P Heins, Alexander Walker, J Prendergast, Horatio Davis, A Brother, J Hampton, George May, E Fuller, Francis Quarles.

St Bernard—A A Dacros.

St-Jacques—A B Roman, E Remy.

Ascension—W C S Ventres, H T Duffel, Duncan F Kenner, John Miner.

Iberville—Colonel B G W Butler, J M Brown.

East Baton Rouge—Docteur J W P McGimpsey, Thos Prendergast, F M Hereford, Wm S Pike, Wm D Phillips, W W McMain, E Bugel, Robert E McHatton, D D Avery, Wm Markham, Samuel Faulkner, Wm Pratt, H T Waddill, docteur T J Buffington, W F Taunard, Joe Largesier, Thompson J Bird, Joseph Bernard.

Teneas—Juge John Perkins.

Assomption—W W Pugh, C E Kitridge, Vale P Winder, D J McCormick, J T Pugh.

Terrebonne—Dr Scudder, Benson T Thibodeaux, W M Mercer, J C Wilkes.

St Landry—E M Millaud.

Lafayette—Gouverneur Alexandre Mouton.

Rapides—Gouverneur Joseph Walker, A J Isaac, Lewis E Texada.

Natchitoches—Juge Bullard, L G DeRussy, Solon Bartlett.

Ouest Baton Rouge—Dr J P Vaughan, John Buhler, W B Robertson.

Ouest Feliciana—R C Wickliffe, W B Phillips.

Est-Feliciana—Général A G Carter, John McVea, D J Fluker, George Mason Graham, Dr Dokquey.

Lafourche Inférieure—Dr. James A Scudday, J C Beatty.

Pointe Couper—G B Miller, W W Pugh.

Plaquemines—E W Moise.

Washington—A C Bickham.

St Tammany—A Barker.

Ste Hélène—J Burton, H Hatch, P A Kemp.

Claiborne—J S Bush.

De Soto—R H Carruth.

Avoyelles—A D Coco, B B Simms.

Ste Marie—R H Day, Alfred Oates.

Caddo—W R Douglass.

St Charles—D Foscher.

Carroll—S C Floyd.

Caine—A Levison, J T Teller.

Sabine—C R Gandy.

Jefferson—J H Overton.

Avoyelles—A M Gray.

St-Landry—A Guilleroy.

Wyan—G A Hurgis.

St Martin—H J H Heard, C S M Oliver.

Caldwell—General J Humble.

Franklin—J K King.

Jackson—J K King.

Vermilion—A Nuss.

Catahoula—T Olivier.

Ste Marie—E B Olivier.

Madison—W S Parham.

Morehouse—A Livingston, S G Parsons.

Rapides—B W Pierce.

Lafayette—J Bolleru.

Caterna—W M Collins.

St Jean Baptiste—J Rome.

Bossier—J M Sandidge.

Ouachita—J T Sterling, R W Richardson, C H Morrison.

Concordia—G B N Wailes, R L Rivers.

LOCOMOTION AÉRIENNE.

M. Pitts donnera sa dernière soirée de démonstration demain dimanche, à midi, dans l'immense salle de l'Université, rue de la Commune et Baronne. Son navire sera complètement gréé, pourvu de toutes les cordes de dépensons, installé de la proue à la poupe et pavoisé comme pour le jour de l'ascension. La soirée offrira donc un vif intérêt.

Dès les premiers jours de la semaine prochaine, les installations nécessaires seront commencées sur la Place d'Armes, afin que les Clipper de l'air puissent être transportés quelque temps avant l'époque fixée pour la grande expérience.

Il a déjà été fait de nombreux dépôts de billets d'admission afin que ceux qui désirent assister à la cérémonie puissent retenir tout de suite leurs places. Ce moyen a été adopté pour empêcher la confusion, car il y aura, selon toute apparence, une foule énorme dans l'enceinte de la Place d'Armes. Un autre motif a déterminé le comité à mettre immédiatement les billets en vente. Les fonds provenant de la souscription sont insuffisants pour acquitter tous les frais, et les comptes sont hors de proportion avec l'ascension pour payer le gaz. Or, les directeurs de l'Aérien ne font en pareil cas payer une partie de la somme d'avance. Il faut donc également qu'un certain nombre de billets soient placés, car c'est le seul moyen d'obtenir les fonds nécessaires. Chacun des énormes ballons de M. Pitts renferme 125,000 pieds cubes de gaz. En supposant même qu'on ne les remplisse pas complètement et qu'on y admette un quart ou un cinquième d'air atmosphérique, la dépense pour le gaz seul sera déjà fort considérable.

Il ne faut des dépôts de billets chez les personnes suivantes :

Louis Lacoste, aux deux rues Gaston, Barone et Pepidon.

J B Stout, libraire, papetier, rue du Camp, 60.

Dudoit, imprimeur, rue de Chartres et Allée du Commerce.

Moyse, maître de musique, rue du Camp, No 8.

T Marcus, parfumeur, rue des Piaches, St-Charles, 5.

L. Lavie, marchand d'habillements, rue St-Charles, 5.

A Pays, libraire, rue de Chartres, 56.

C Dubaniel, opticien du [illegible].

E Tourneur, cafe de la Petite Bourse, rue St Louis et Chartres.

V Hubert, libraire-papetier, rue de Chartres, 151.

Bellanger, cafe, rue Chartres.

J Blanc, parfumeur, rue de Chartres, maison Pontalba.

L. Tabeau, cafetier, rue Ste Anne et Condé.

Bellanger, coiffeur, rue Orleans et Royale.

Lefebvre, libraire-papetier, rue Royale et Place St Antoine.

R Weiss, opticien, rue Royale et St Pierre.

Moreau, parfumeur, rue Royale et Toulouse.

Hernandez, cigarier, rue Royale, sous l'hotel St Louis.

F A Hilcard, médecin-dentiste, rue du Canal, 114.

Lelong, cafetier, rue d'Orleans de Bourbon et Royale.

Prieur, coiffeur, rue Esplanade et Vieille Levée.

Lelong, cafetier, rue Royale et St Pierre.

Lapinski, coiffeur, rue Orleans et Remparts.

A Oubel, cafetier, rue Royale et St Pierre.

Hubert, cigarier, rue Royale et St Pierre.

P Bunnan, cafetier, rue Jackson et Téléographe.

Bel Lebrun, id.

Wilson, cafetier, rue Chartres et Place St Antoine.

Etches, M Pilon, à la maison d'Université rue Bourbon et Orleans.

Dumas et Cie, cafetiers, rue Chartres et Hôtel de Ville.

Ch. Pilon, à la maison d'Université rue Bourbon et Orleans.

Dupuy, cafetier, rue Chartres et Hôtel de Ville.

Bouchon, cafetier, rue Chartres et Hôtel de Ville